

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3158

29 octobre 2014

SOMMAIRE

9 to 5 Properties	151554	FFS 5 S.à r.l.	151541
AB Marketing S.A.	151543	Gale Estate Enterprises S.A.	151542
AB-Road S.à r.l.	151545	Glatfelter Luxembourg Sàrl	151551
Acolin (Luxembourg) S.A.	151584	iPAY International S.A.	151544
Alu-Rex Europe S.A.	151541	Jewel HoldCo S.à r.l.	151538
Anaid Investments S.A.	151540	K.F. Fiduciaire SA	151545
Antal Invest I S.A.	151541	Lufkin Canada Luxembourg S.à r.l.	151540
AnyReporting S.A.	151544	Mgec Global Assets 2 S.à r.l.	151539
ArcelorMittal China Holding (Luxem- bourg)	151544	My Fidus s.à r.l.	151539
ArcelorMittal Greenfield S.A.	151544	Newel Sàrl	151539
Armida S.à r.l.	151545	Northstar Group & Co S.C.A.	151538
Bamevix S.A.	151544	Nove Mesto Management S.A.	151538
BB & MT SA	151541	NSAM Luxembourg S.à r.l.	151549
BK Properties S.à r.l.	151554	Outlet Mall Sub Group Holding No. 6 S.à r.l.	151540
BlueOrchard Loans for Development 2006-1 S.A.	151545	Outlet Mall Sub Group Holding No. 6 S.à r.l.	151546
Camlux S.à r.l.	151581	Petrinvest S.A.	151540
DAG Holdings S.à r.l.	151542	PH Mexico S.à r.l.	151569
Diciassette S.A.	151544	Power Group Financing S.à r.l.	151543
Dobby	151538	Power Group Financing S.à r.l.	151569
Donaldson Overseas Holding S.à r.l.	151542	Redfern S.à r.l.	151579
DSTR Global S.à r.l.	151538	Sincro Sicav II	151539
Duca Belval S.à r.l.	151584	Starman (Italy) S.à r.l.	151539
Egée International I S.à r.l.	151551	Starman (Netherlands) S.à r.l.	151542
Engineering Developments S.A.	151542	Stratego Trust	151545
Eurobounder S.A.	151569	Tuono S.A.	151543
FFS 3 S.à r.l.	151541	Zytron Investments S.A., SPF	151543

Jewel HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 648.440,31.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 173.021.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146799/10.

(140167133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Northstar Group & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 188.634.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69057 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014146893/10.

(140167140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Dobby, Société Anonyme.Siège social: L-2336 Luxembourg, 6, Montée Pilate.
R.C.S. Luxembourg B 155.721.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014148719/11.

(140169809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

DSTR Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 173.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DSTR Global S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014148721/11.

(140169598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Nove Mesto Management S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 133.883.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014150271/12.

(140171693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Mgec Global Assets 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 180.854.

Les comptes annuels de la société MGECE Global Assets 2 S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014150231/10.

(140171250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

My Fidu s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 17, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 165.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150244/10.

(140171144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Newel Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 109.575.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Newel S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014150270/11.

(140171663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Sincro Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 118.738.

Le bilan au 31 mai 2014, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sincro Sicav II

Référence de publication: 2014150407/11.

(140171012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Starman (Italy) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 156.746.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de sa société mère, Starman Hotel Holdings LLC ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150374/12.

(140171481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Anaid Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 162.585.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014148529/9.

(140169304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Outlet Mall Sub Group Holding No. 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 403.418,42.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 135.254.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 22 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146901/10.

(140167059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Petrinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 13.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PETRINVEST S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014150322/11.

(140171337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Lufkin Canada Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 180.039.

Suite aux résolutions prises par l'actionnaire unique de Lufkin Canada Luxembourg S.à r.l. (la «Société») il a été décidé de renouveler les mandats de tous les membres du conseil de gérance de la Société, et ce avec effet du 16 mai 2014 jusqu'à l'assemblée générale de la Société concernant l'approbation des comptes annuels de la Société qui se tiendra en l'année 2015.

Une modification a été faite au sujet du prénom de Mr Reibel. Son prénom est "Philippe" au lieu de "Philip".

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société, à partir du 16 mai 2014, se compose comme suit:

- Mr Teunis Christiaan Akkerman, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Mr Arjan Cornelis Van der Linde, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Mme Roisin O'Hagan, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Mr Stephen M. Parks, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Mr Philippe Reibel, membre du conseil de gérance de classe «B»;
- Mme Michelle Ryann Rieger, membre du conseil de gérance de classe «B»;
- Mme Egle Sabalyte, membre du conseil de gérance de classe «B».

Pour Lufkin Canada Luxembourg S.à r.l.

S. Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2014147082/24.

(140166595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Alu-Rex Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 141.201.

Les comptes annuels au 31/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148565/9.

(140169893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Antal Invest I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148530/9.

(140169782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

BB & MT SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 63.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148616/10.

(140169871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

FFS 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.666.

Veillez prendre note que la dénomination de l'associée unique de la société FFS 3 S.à r.l., KW S.à r.l., est désormais Magrath Holdings S.à r.l..

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour FFS 3 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014148780/13.

(140169924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

FFS 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.759.

Veillez prendre note que la dénomination de l'associée unique de la société FFS 5 S.à r.l., KW S.à r.l., est désormais Magrath Holdings S.à r.l..

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour FFS 5 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014148781/13.

(140169930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Donaldson Overseas Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.512,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 157.786.

Le bilan au 31 juillet 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149396/10.

(140170245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

DAG Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 179.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014149397/10.

(140170353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Engineering Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 145.102.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014149421/11.

(140170666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Gale Estate Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 100.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014149459/11.

(140170704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Starman (Netherlands) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 167.102.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de sa société mère, Starman Hotel Holdings LLC ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150375/12.

(140171667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Power Group Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op Der Ahlkärrech.

R.C.S. Luxembourg B 187.951.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147625/10.

(140167951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

AB Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25 septembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014148547/10.

(140169745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Zytron Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 29.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014148493/10.

(140169219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Tuono S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 97.580.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 17 septembre 2014 que Monsieur Reno Maurizio TONELLI a démissionné de son mandat d'administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société TUONO S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 97 580, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 17 septembre 2014 que Monsieur Thierry FLEMING a démissionné de son mandat d'administrateur du Conseil d'Administration de la société TUONO S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 97 580, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 17 septembre 2014 que Monsieur Pierre LENTZ a démissionné de son mandat d'administrateur du Conseil d'Administration de la société TUONO S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 97 580, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 17 septembre 2014 que la société anonyme AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société TUONO S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 97 580, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

CF Corporate Services

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Référence de publication: 2014147032/24.

(140167457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

iPAY International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148514/9.

(140169690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

AnyReporting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 66, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 164.645.

Le bilan au 31 décembre 2013 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148532/9.

(140169613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

ArcelorMittal China Holding (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148535/9.

(140169752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

ArcelorMittal Greenfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.950.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148536/9.

(140169724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Bamevix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.746.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148613/9.

(140169317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Diciassette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 151.025.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148699/9.

(140169894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

AB-Road S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 89.693.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Delphine MUNIER.

Référence de publication: 2014148549/10.

(140169418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

K.F. Fiduciaire SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 143.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148552/10.

(140170105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Armida S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 5, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 180.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014148575/10.

(140170132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

BlueOrchard Loans for Development 2006-1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.934.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014148606/10.

(140170009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Stratego Trust, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 81.625.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 septembre 2014

2. Monsieur Didier Mc Gaw, demeurant professionnellement au 33, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg a été nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015 en remplacement de Monsieur Herbert Grossmann décédé le 17 juin 2014.

Pour extrait conforme

D. FONTAINE

Référence de publication: 2014148424/13.

(140168821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Outlet Mall Sub Group Holding No. 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 403.497,88.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 135.254.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of the month of September.

Before Us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

IT APPEARED:

Outlet Mall Sub Group Holding No. 5 S.à r.l., (the Company), established under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2530 Gasperich, 4a, rue Henri M. Schnadt, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, dated December 17th, 2007, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.253., published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 320 of 7 February 2008, and which Articles have been amended pursuant to a deed of Maître Henry BECK, notary residing in Echternach, on 19 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1168, on 17 May 2013;

here represented by Mrs. Julie Indenkleeff, employee, with professional address at Diekirch (Luxembourg), by virtue of a power of attorney, given under private seal in Luxembourg on 9 September 2014 (the Sole Shareholder).

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which he acts, has requested the undersigned notary to act that he represents the entire share capital of «Outlet Mall Sub Group Holding No. 6 S.à r.l.» (the Company), established under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2530 Gasperich, 4A, rue Henri M. Schnadt, (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, dated 17 December 2007, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.254, the articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Henry BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on 19 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1180 of 18 May 2013;

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1) To increase the share capital of the Company by an amount of seventy-nine British Pounds and forty-six Pence (GBP 79.46.-), to raise it from its present amount of four hundred and three thousand, four hundred and eighteen British Pounds and forty two Pence (GBP 403,418.42.-) to four hundred and three thousand, four hundred and ninety seven British Pounds and eighty eight Pence (GBP 403,497.88.-), by creation and issue of one (1) new share without nominal value, along with the payment of a share premium whose aggregate value amounts to four million seven hundred and thirty eight, eighty three British Pounds and four Pence (GBP 4,738,083.04.-);

2) To issue one (1) new share, so as to raise the number of shares from five thousand, seventy-seven (5,077) shares, to five thousand, seventy-eight (5,078) shares without nominal value, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase;

3) To accept the subscription of one (1) new share without nominal value by the Shareholder and to accept payment in full of the share together with the afore said share premium by a contribution in cash of the total amount of four million seven hundred and thirty eight, one hundred and sixty two British Pounds and fifty Pence (GBP 4,738,162.50.-),

4) Subsequent amendment of article 5, first paragraph of the Articles of the Company;

5) To authorise any manager of the Company to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial;

6) Miscellaneous.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seventy-nine British Pounds and forty-six Pence (GBP 79.46.-),

in order to raise it from its current amount of four hundred and three thousand, four hundred and eighteen British Pounds and forty two Pence (GBP 403,418.42.-) divided into five thousand, seventy-seven (5,077) shares without nominal value,

to four hundred and three thousand, four hundred and ninety seven British Pounds and eighty eight Pence (GBP 403,497.88.-) divided into five thousand, seventy-eight (5,078) shares without nominal value,

by the issuance of one (1) new share without nominal value together with a share premium of four million seven hundred and thirty eight, eighty three British Pounds and four Pence (GBP 4,738,083.04.-).

The newly issued share has the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

Subscription and payment

The one (1) new share to be issued has been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been fully paid by Outlet Mall Sub Group Holding No. 5 S.à r.l., so that the total amount of four million seven hundred and thirty eight, one hundred and sixty two British Pounds and fifty Pence (GBP 4,738,162.50.-) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Outlet Mall Sub Group Holding No. 5 S.à r.l. holds all the five thousand, seventy-eight (5,078) shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 5. Issued capital. (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at four hundred and three thousand, four hundred and ninety seven British Pounds and eighty eight Pence (GBP 403,497.88) divided into five thousand, seventy-eight (5,078) shares, without nominal value, all of which are fully paid up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand tree hundred euro (EUR 2.300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Diekirch, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Outlet Mall Sub Group Holding No. 5 S.à r.l (la Société), société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2530 Gasperich, 4a, rue Henri M. Schnadt, constituée selon acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 décembre 2007, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.253., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 320 du 7 février 2008, dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître Henry BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 19 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1168, du 17 mai 2013;

ici représentée par Madame Julie INDENKLEEF, résidant professionnellement à Diekirch (Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 9 septembre 2014. (l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Outlet Mall Sub Group Holding No. 6 S.à r.l (la Société), société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Gasperich, constituée selon acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 décembre 2007, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.254, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 320 du 7 février 2008, dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître Henry BECK, notaire

de résidence à Echternach, en date du 19 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1180 du 18 mai 2013.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de soixante-dix-neuf Livres Sterling et quarante-six Pence (GBP 79,46.-), pour le porter de son montant actuel de quatre cent trois mille quatre cent dix-huit Livres Sterling et quarante-deux Pence (GBP 403.418,42.-) à quatre cent trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept Livres Sterling et quatre-vingt-huit Pence (GBP 403.497,88.-), par la création et l'émission d'une (1) part sociale nouvelle sans désignation de valeur nominale, avec le paiement d'une prime d'émission dont la valeur totale s'élève à quatre millions sept-cent trente-huit mille et quatre-vingt-trois Livres Sterling et quatre Pence (GBP 4,738,083.04.-);

2. Emission d'une (1) nouvelle part sociale, afin de porter le nombre de parts sociales de cinq mille soixante-dix-sept (5.077) à cinq mille soixante-dix-huit (5.078) parts sociales sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique sur l'augmentation de capital proposée;

3. Acceptation de la souscription de la (1) nouvelle part sociale sans désignation de valeur nominale par l'associé et acceptation du paiement global ensemble avec la prime d'émission, du montant total de quatre millions sept-cent trente-huit mille et cent soixante-deux Livres Sterling et cinquante Pence (GBP 4,738,162.50.-), par un apport en espèces;

4. Modification subséquente de l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société;

5. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter l'augmentation de capital effectuée ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout Gérant de la Société afin d'effectuer toutes formalités en relation avec le Registre de Commerce et des Sociétés et le Mémorial;

6. Divers.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter capital de la Société à concurrence de soixante-dix-neuf Livres Sterling et quarante-six Pence (GBP 79,46.-), pour le porter de son montant actuel de quatre cent trois mille quatre cent dix-huit Livres Sterling et quarante-deux Pence (GBP 403.418,42.-) à quatre cent trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept Livres Sterling et quatre-vingt-huit Pence (GBP 403.497,88.-), par la création et l'émission d'une (1) part sociale nouvelle sans désignation de valeur nominale, avec le paiement d'une prime d'émission dont la valeur totale s'élève à quatre millions sept-cent trente-huit mille et quatre-vingt-trois Livres Sterling et quatre Pence (GBP 4,738,083.04.-).

La part sociale nouvellement émise a les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique sur l'augmentation de capital proposée.

Souscription et paiement

La (1) nouvelle part sociale à émettre a été intégralement souscrite et libérée en numéraire ensemble avec la susdite prime d'émission, de sorte que le montant total de quatre millions sept-cent trente-huit mille et cent soixante-deux Livres Sterling et cinquante Pence (GBP 4,738,162.50.-) a été payée par Outlet Mall Sub Group Holding No. 5 S.à r.l., et est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Outlet Mall Sub Group Holding No. 5 S.à r.l., détient cinq mille soixante-dix-huit (5.078) parts sociales.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social émis (premier alinéa).** Le capital social émis de la Société est fixé à quatre cent trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept Livres Sterling et quatre-vingt-huit Pence (403.497,88 GBP) divisé en cinq mille soixante-dix-huit (5.078) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à trois mille quatre cents euros (EUR 3.400.-)

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. INDENKLEEF, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 12 septembre 2014. Relation: DIE/2014/11470. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145007/177.

(140165168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

NSAM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 187.196.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of the month of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

NSAM Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6^{ème} étage, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 187177 being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of NSAM Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6^{ème} étage, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated on 16 May 2014 by deed of Me Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 187196, represented by Me Sophie Delwaide, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 3 July 2014 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The sole shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all one hundred (100) shares representing an aggregate share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

2. The Sole Shareholder hereby takes decision on the following agenda:

Agenda

- Amendment of article 2 of the articles of association of the Company in order to extend the corporate object of the Company so as to read as follows:

" Art. 2. Purpose.

2.1. The purpose of the Company is to provide non-discretionary advisory services and other related administrative services, in the broadest sense, exclusively to any company or other entity which forms part of the group of companies to which the Company belongs, including, without limitation,

- providing personal recommendations with regard to one or more transactions relating to investments opportunities;
- performing investment research and financial analysis with respect to investments opportunities;
- carrying out client communication services;
- providing accounting and other administrative services of any nature.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate, intellectual property or any other activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.”

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company in order to extend the corporate object of the Company as set forth in the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the sole shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NSAM Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6^{ème} étage, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 187177, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de NSAM Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6^{ème} étage, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 16 mai 2014 suivant acte reçu de Me Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 187196,

dûment représentée par Me Sophie Delwaide, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 juillet 2014 (qui restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée ensemble avec lui).

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire de prendre acte que:

1. L'Associé Unique détient toutes les cent (100) parts sociales en émission dans la Société.
2. L'associé unique prend des décisions sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- Modification de l'article 2 des statuts de la Société afin d'étendre l'objet social de la Société de tel sorte qu'il ait la teneur suivante:

« Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet de fournir des services de conseil en investissement non-discrétionnaire et d'autres services administratifs connexes, au sens le plus large, exclusivement à toute société ou autre entité qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, y compris, notamment,

- fournir des recommandations personnelles à l'égard d'une ou plusieurs transactions portant sur des opportunités d'investissement;
- effectuer des recherches en investissement et une analyse financière en ce qui concerne les opportunités d'investissement;
- fournir des services de communication auprès des clients;
- fournir des services de nature comptable et d'autres services administratifs de toute nature.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titre ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière, de propriété intellectuelle ou de toute autre nature qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»

Après délibération, l'associé unique a adopté la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin d'étendre l'objet social de la Société tel qu'énoncé dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision extraordinaire de l'associé unique a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte l'Associé Unique a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. DELWAIDE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32886. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145003/106.

(140164461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Egée International I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 185.311.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69336 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147297/10.

(140168354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Glatfelter Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 175.961.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of the month of August,

Before Us Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

PHG Tea Leaves, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, registered with the Delaware Registrar of Companies under number DE 19810-4812 and having its registered office at 1105 N. Market Street, Suite 1300, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Securities and Exchange Commission (SEC) under file number 333-184994-04 (the "Sole Shareholder"),

Here represented by Mr. Daniel Boone, attorney-at-law, having its offices in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private deed, dated 14 August 2014;

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder is the sole shareholder of Glatfelter Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered offices at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under Section B, number 175.951 (the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a deed received on 14 March 2013 by the intervening notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 719 of 25 March 2013, pages 34,485 seq.

The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed received on 1st July 2013 by the notary Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1734 of 19 July 2013, pages 83,227 seq.

The Sole Shareholder requests the notary to enact that:

- the 163,012,500 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed;

- the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 163,000,000.- by the cancellation of 163,000,000 ordinary shares, with a par value of EUR 1.- each, and payment of EUR 163,000,000.- to the sole shareholder of the Company;
2. Delegation of the modalities of the decrease of the share capital and payment of the redeemed shares to the board of managers of the Company;
3. Amendment of Article 6 (Share capital) of the articles of association of the Company in order to reflect the decrease of the share capital of the Company;
4. Proxies; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of one hundred sixty three million euro (EUR 163,000,000.-), so as to bring it from its present amount of one hundred sixty three million twelve thousand five hundred euro (EUR 163,012,500.-), divided into one hundred sixty three million twelve thousand five hundred (163,012,500) ordinary shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, by the redemption and cancellation of one hundred sixty three million (163,000,000) ordinary shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the “Capital Decrease” and the “Redeemed Shares”), and payment of EUR 163,000,000.- to the sole shareholder of the Company;

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the modalities of the Capital Decrease and payment of the Redeemed Shares shall be enacted by the board of managers of the Company.

Third resolution

As consequence of the Capital Decrease, the Sole Shareholder resolves to amend Article 6 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize any manager of the Company, acting individually under his sole signature, in the name and on behalf of the Company to amend, sign and execute the share register of the Company to reflect the Capital Decrease, and more generally to carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately two thousand five hundred Euros (2,500.- EUR).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'An deux mille quatorze, le dix-huit août

Pardevant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

PHG Tea Leaves, Inc., une société de droit de Delaware, ayant son siège social à 1105 N. Market Street, Suite 1300, Wilmington, 19810, Delaware, USA, et enregistrée auprès du registre des sociétés du Delaware sous le numéro DE 19810-4812, enregistrée auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) sous le numéro de dossier 333-184994-04, (l'“Associé Unique”),

ici représenté par Me. Daniel Boone, Avocat à la Cour, demeurant en son Etude à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, en date du 14 Août février 2014.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-avant, est l'associé unique de Glatfelter Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 175.961 (la «Société»).

La Société a été constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire intervenant en date du 14 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 719 du 25 mars 2013, pages 34 485 s.

Les statuts de la Société ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1734 du 19 juillet 2013, pages 82 227 s

L'Associé Unique prie le notaire intervenant d'acter que:

- les 163,0125,500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société est représenté, de sorte que l'assemblée peut valablement statuer sur tous les points de l'agenda dont l'Associé Unique a été pleinement informé;
- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 163.000.000.- par l'annulation de 163.000.000 de parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, et paiement des EUR 163.000.000.- à l'actionnaire unique de la Société;

2. Délégation modalités de la Réduction de Capital et le remboursement des parts sociales rachetées seront prévues par le conseil de gérance de la Société;

3. Modification subséquente de l'Article 6 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital;

4. Procurations; et

5. Divers.

Après que ce qui précède ait été approuvé par l'Associé Unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant cent soixante-trois million d'euros (163.000.000,- EUR), aux fins de l'amener de son montant actuel de cent soixante-trois millions douze mille cinq cents euros (163.012.500,- EUR), divisé en cent soixante-trois millions douze mille cinq cents (163.012.500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, au montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, par le rachat et l'annulation de cent soixante-trois millions (163.000.000) de parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (la«Réduction de Capital» et les «Parts Sociales Rachetées») et paiement des EUR 163.000.000.- à l'actionnaire unique de la Société;

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que les modalités de Réduction de Capital et le remboursement des Parts Sociales Rachetées seront prévues par le conseil de gérance de la Société.

Troisième résolution

Par suite de la Réduction de Capital, l'Associé Unique décide de modifier l'Article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 6. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.”

Quatrième résolution

L'Associé Unique décida d'autoriser tout gérant de la Société, agissant individuellement sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, de modifier, adapter et signer le registre des associés de la Société et d'y refléter l'augmentation de capital précitée et plus généralement d'entreprendre toutes actions utiles ou nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Coûts et dépense

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à deux mille cinq cents Euros (2.500,- EUR).

151554

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, 8 agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. BOONE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2014. Relation: LAC/2014/39744. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144790/150.

(140164863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

**BK Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. 9 to 5 Properties).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 189.674.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth of September,

Before Maître Karine REUTER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of 9 to 5 Properties S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

having its registered office in L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (the RCS) under number B 189.674 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) (the Company).

The Company was incorporated on 12th of August 2014, pursuant to a deed of Maître Pierre Probst, notary residing in Ettelbruck, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The articles of association of the Company (the Articles) have not been modified since then.

THERE APPEARED:

Travis Investment S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under the number B152.281;

hereby represented by Mrs Heidi CONNOLLY

having his/her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Decision to change the name of the company into "BK Properties S.à.r.l."

3. Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of nine thousand Euro (EUR 9,000) by way of the creation and issue of nine thousand (9,000) new ordinary shares (the New Ordinary Shares), having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, in order to bring the share capital from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to an amount of twenty-one thousand five hundred Euro (EUR 21,500) represented by twenty-one thousand five hundred (21,500) ordinary shares (the Shares), having a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

4. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described under item 3.

5. Creation of ten (10) new classes of shares: the class A (the Class A), the class B (the Class B), the class C (the Class C), the class D (the Class D), the class E (the Class E), the class F (the Class F), the class G (the Class G), the class H (the Class H), the class I (the Class I) and the class J (the Class J) (together the New Classes of Shares), with rights and obligations as set out in the Articles, as restated pursuant to the item 6. below and reclassification of the existing Shares into the New Classes of Shares by the creation and the issuance of twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the Class A Shares), one thousand (1,000) class B shares (the Class B Shares), one thousand (1,000) class C shares (the Class C Shares), one thousand (1,000) class D shares (the Class D Shares), one thousand (1,000) class E shares (the Class E Shares), one thousand (1,000) class F shares (the Class F Shares), one thousand (1,000) class G shares (the Class G Shares), one thousand (1,000) class H shares (the Class H Shares), one thousand (1,000) class I shares (the Class I Shares) and one thousand (1,000) class J shares (the Class J Shares) (together the New Shares), having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, so that each Shareholder holds fifty per cent (50 %) of each new class of shares;

6. Restatement of the Articles to reflect the share capital increase of the Company, issuance of the New Ordinary Shares, creation of the New Classes of Shares and amendment of any relevant provisions of the Articles in that respect;

7. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above share capital increase and the creation of the New Classes of Shares with power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of King & Wood Mallesons to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

8. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the subscribed share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholder considering himself as duly convened and declaring that he has perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been provided to him (together with all relevant information) in advance.

Second resolution

The shareholder resolves to change the name of the company into «BK Properties S.à r.l.»

Third resolution

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by a nominal amount of nine thousand Euro (EUR 9,000) by way of the creation and issue of nine thousand (9,000) new ordinary shares (the New Ordinary Shares) having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, in order to bring the share capital from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to an amount of twenty-one thousand five hundred Euro (EUR 21,500) represented by twenty-one thousand five hundred (21,500) ordinary shares (the Shares), having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Fourth resolution

The shareholder resolves to accept and to record the subscription and payment of the New Ordinary Shares of the Company, by the Shareholder.

Intervention - Subscriptions - Payment

Travis Investment S.à rl., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under the number B152.281;

hereby represented by Mrs Heidi CONNOLLY

pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, declares to:

subscribe to nine thousand (9,000) New Ordinary Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each; and

pay up in full its New Ordinary Shares by way of a contribution in cash in an amount of nine thousand EUR (EUR 9,000).

Evidence of the availability of the amount payable in cash for the New Ordinary Shares has been given to the undersigned notary who acknowledges expressly the availability of such funds.

The Shareholder resolves to accept the said subscription and payment and to allot the New Ordinary Shares according to the abovementioned subscription.

Fifth resolution

The Shareholder resolves to create ten (10) new classes of shares: the class A (the Class A), the class B (the Class B), the class C (the Class C), the class D (the Class D), the class E (the Class E), the class F (the Class F), the class G (the Class G), the class H (the Class H), the class I (the Class I) and the class J (the Class J) (together the New Classes of Shares) and to reclassify the existing shares into the following classes of shares:

twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares;
 one thousand (1,000) Class B Shares;
 one thousand (1,000) Class C Shares;
 one thousand (1,000) Class D Shares;
 one thousand (1,000) Class E Shares;
 one thousand (1,000) Class F Shares;
 one thousand (1,000) Class G Shares;
 one thousand (1,000) Class H Shares;
 one thousand (1,000) Class I Shares; and
 one thousand (1,000) Class J Shares,
 having a nominal value of one Euro (EUR 1) each and representing the total share capital of the Company of an amount of twenty-one thousand and five hundred Euro (EUR 21,500).

Sixth resolution

The Shareholder resolves to restate and renumber the Articles in their entirety and to the extent necessary, to insert or change heading in the Articles, so that they will read henceforth as follows:

Chapter I. - Definitions

Articles of Association means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles of Association, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium and capital contribution account) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves (including the share premium and capital contribution account)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association.

Board of Managers means the board of managers of the Company appointed from time to time;

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg for normal business;

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares;

Chairman has the meaning given to it in article 12;

Class of Shares means an entire class of Shares of the Company;

Companies Act means the Luxembourg law on the commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means BK Properties S.à r.l.;

Financial Year has the meaning given to it in article 25;

General Meetings means the general meetings of the Shareholders of the Company;

General Meeting means any of them;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares;

Laws means the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;

Legal Reserve has the meaning given to it in article 27;

Luxembourg means the Grand Duchy of Luxembourg;

Managers means any member of the Board of Managers and Manager means any of them;

Secretary has the meaning given to it in article 12;

Shareholders means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles of Association, and Shareholder means any of them;

Shares means all the issued shares from time to time in the capital of the Company;

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Board of Managers taking and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Chapter II. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name «BK Properties S.à r.l.» (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter III. - Capital, Shares

Art. 6. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twenty-one thousand five hundred Euro (EUR 21,500) divided into twenty-one thousand five hundred (21,500) Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, which are divided into:

- twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class B Shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class C Shares (the "Class C Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class D Shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class E Shares (the "Class E Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class F Shares (the "Class F Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class G Shares (the "Class G Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class H Shares (the "Class H Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class I Shares (the "Class I Shares"), all subscribed and fully paid up; and
- one thousand (1,000) class J Shares (the "Class J Shares"), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Companies Act.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

The General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new Shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within

the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the capital contribution account of the Company. The amount recorded in this account may be used to pay any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Shares.

Section 1. Shares

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single Shareholder, the single Shareholder may freely transfer its Shares.

When the Company is composed of several Shareholders, the Shares may be transferred freely amongst Shareholders but the shares may be transferred to non-Shareholders only with the authorisation of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Without prejudice to the right of the Company to redeem shares of one or several classes only in view of their cancellation, Shares of any class may only be transferred, whether to an existing Shareholder or a new Shareholder, simultaneously with a proportionate amount of Shares of each other Class of Shares held by the transferring Shareholder.

Section 2. Transfer of Shares

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 190 of the Companies Act and 1690 of the Luxembourg civil code.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Association and of the resolutions validly adopted by the Shareholder(s).

Section 5. Profit Sharing

The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 27 in any year in which the General Meeting resolves to make any distribution of dividends.

Section 6. Voting rights

Each Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

Section 7. Repurchase of Shares

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;
- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;
- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Companies Act.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered

by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any 2 members of the board of managers.

Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following Financial Year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves, share premium or capital contribution account to the Shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium and capital contribution account, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then;
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then;
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then;
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then;
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then;
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then;

- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then;
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then;
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then;
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le cinq septembre,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société

9 to 5 Properties S.à r.l.,

une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 189.674 et ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) (la Société).

La Société a été constituée le 12 août 2014 suivant un acte de Maître Pierre Probst, notaire résidant à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

Travis Investment S.à r.l., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B152.281;

ici représentée par Madame Heidi CONNOLLY

ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumises, avec le présent acte, aux formalités de l'enregistrement.

L'associé, représenté selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales du capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Changement de dénomination sociale en «BK Properties S.à r.l.»

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant en nominal de neuf mille Euros (9.000 EUR) par la création et l'émission de neuf mille (9.000) nouvelles parts sociales ordinaires (les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, à un montant de vingt-et-un mille cinq cents Euros (21.500 EUR) représenté par vingt-et-un mille cinq cents (21.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales) d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune;

4. Souscription à l'augmentation de capital et paiement en numéraire tels que décrits au point 3.

5. Création de dix (10) nouvelles catégories de parts sociales: la catégorie A (la Catégorie A), la catégorie B (la Catégorie B), la catégorie C (la Catégorie C), la catégorie D (la Catégorie D), la catégorie E (la Catégorie E), la catégorie F (la

Catégorie F), la catégorie G (la Catégorie G), la catégorie H (la Catégorie H), la catégorie I (la Catégorie I) et la catégorie J (la Catégorie J) (ensemble les Nouvelles Catégories de Parts Sociales), assorties des droits et obligations, tels que prévus dans les Statuts, tels qu'amendés dans le point 6. ci-dessous et reclassification des parts sociales existantes dans les Nouvelles Catégories de Parts Sociales par la création et l'émission de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A), de mille (1.000) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B), de (1.000) parts sociales de catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C), de mille (1.000) parts sociales de catégorie D (les Parts Sociales de Catégorie D), de mille (1.000) parts sociales de catégorie E (les Parts Sociales de Catégorie E), de mille (1.000) parts sociales de catégorie F (les Parts Sociales de Catégorie F), de mille (1.000) parts sociales de catégorie G (les Parts Sociales de Catégorie G), de mille (1.000) parts sociales de catégorie H (les Parts Sociales de Catégorie H), de mille (1.000) parts sociales de catégorie I (les Parts Sociales de Catégorie I) et de mille (1.000) parts sociales de catégorie J (les Parts Sociales de Catégorie J) (ensemble les Nouvelles Parts Sociales), chacune ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR), de sorte que chaque Associé détienne la moitié de chaque catégorie de parts Sociale;

6. Modification des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital de la Société, l'émission des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires, la création des Nouvelles Catégories de Parts Sociales et modification de toutes les dispositions pertinentes des Statuts y relatives;

7. Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social et la création des Nouvelles Catégories de Parts Sociales visées ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de l'étude King & Wood Mallesons, de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société; et

8. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social souscrit étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considérant comme dûment convoqués et déclarant qu'ils ont eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable (ensemble avec toutes les informations pertinentes).

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination en «BK Properties S.à r.l.».

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant en nominal de neuf mille Euros (9.000 EUR) par la création et l'émission de neuf mille (9.000) nouvelles parts sociales ordinaires (les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, à un montant de vingt-et-un mille cinq cents Euros (21.500 EUR) représenté par vingt-et-un mille cinq cents (21.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales) d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de la Société, par les Associés.

Intervention - Souscription - Libération

Travis Investment S.à r.l., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B152.281;

ainsi représentée par Madame Heidi CONNOLLY

précité(e), au moyen de procurations données par acte sous seing privé, déclare:

(i) souscrire à neuf mille (9.000) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune; et

(ii) libérer entièrement ses Nouvelles Parts Sociales Ordinaires par voie d'apport en numéraire pour un montant total de neuf mille Euros (EUR 9.000).

La preuve de la disponibilité du montant devant être libéré en numéraire pour les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires nouvellement émises a été remise au notaire instrumentaire qui atteste expressément de la disponibilité de tels fonds.

L'Assemblée décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de créer dix (10) nouvelles catégories de parts sociales: la catégorie A (la Catégorie A), la catégorie B (la Catégorie B), la catégorie C (la Catégorie C), la catégorie D (la Catégorie D), la catégorie E (la Catégorie E), la catégorie F (la Catégorie F), la catégorie G (la Catégorie G), la catégorie H (la Catégorie H), la catégorie I (la Catégorie I) et la catégorie J (la Catégorie J) (ensemble les Nouvelles Catégories de Parts Sociales) et de reclassifier les parts sociales existantes dans les catégories de parts sociales suivantes:

- douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie A;
- mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie B;
- mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie C;
- mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie D;
- mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie E;
- mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie F;
- mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie G;
- mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie H;
- mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie I; et
- mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie J,

ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune et représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de vingt-et-un mille cinq cents Euros (21.500 EUR).

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de renuméroter les Statuts dans leur intégralité et dans la mesure nécessaire, d'insérer ou de changer les titres des articles, de sorte qu'ils doivent être lus comme suit:

Chapitre I^{er} . - Définitions

Statuts désigne les statuts de la Société, tels que modifiés le cas échéant;

Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient eu droit à des distributions de dividendes conformément aux dispositions des Statuts, augmentés (i) des réserves librement distribuables (y compris, pour éviter toute ambiguïté, la prime d'émission et l'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres - «capital contribution») et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à racheter/annuler, mais diminués (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) des sommes à placer dans la ou les réserves conformément aux prescriptions du Droit ou aux Statuts, chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires concernés (sans double comptage, pour éviter toute ambiguïté) afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Sachant que:

AA= Montant Disponible

NP= bénéfice net (y compris les bénéfices reportés)

P= réserves librement distribuables (y compris la prime d'émission et compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres - «capital contribution»)

CR = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à annuler

L= pertes (y compris les pertes reportées)

LR = sommes à placer dans la ou les réserves conformément au Droit ou aux Statuts.

Conseil de Gérance désigne le conseil de gérance de la Société, tel que nommé à la date considérée;

Jour Ouvré désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) où les banques sont normalement ouvertes au Luxembourg;

Valeur d'Annulation par Part Sociale désigne le Montant Total d'Annulation à appliquer à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et annuler, divisé par le nombre de Parts Sociales en circulation dans cette Catégorie de Parts Sociales;

Président a le sens qui lui donné à l'article 12;

Catégorie de Parts Sociales désigne l'intégralité d'une catégorie de Parts Sociales de la Société;

Loi sur les Sociétés désigne la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, telle que modifiée;

Société désigne BK Properties S.à r.l.;

Exercice Social a le sens qui lui donné à l'article 25;

Assemblées Générales désigne les assemblées générales des Associés de la Société; Assemblée Générale désigne l'une d'entre elles;

Comptes Intérimaires désigne les comptes intérimaires de la Société, à la Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires concernée;

Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires désigne une date qui tombe au moins huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales;

Droit désigne le droit en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg;

Réserve Légale a le sens qui lui donné à l'article 27;

Luxembourg désigne le Grand-Duché de Luxembourg;

Gérants désigne les membres du Conseil de Gérance; et Gérant désigne l'un d'entre eux;

Secrétaire a le sens qui lui donné à l'article 12;

Associés désigne une personne détenant des Parts Sociales ou au profit de laquelle des Parts Sociales sont transférées ou émises à une date donnée (à l'exclusion de la Société) conformément aux dispositions des Statuts; et Associé désigne l'un d'entre eux;

Parts Sociales désigne l'ensemble des parts sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée;

Montant Total d'Annulation désigne le montant fixé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur le fondement des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation est le Montant Disponible total de la Catégorie de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation, sauf résolution contraire de l'Assemblée Générale délibérant comme en matière de modification des Statuts, sous réserve, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne dépasse jamais ce Montant Disponible.

Chapitre II. - Forme sociale, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Nazare Capital Partners S.à r.l." (ci-après "La Société").

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre III. - Capital social et Parts Sociales

Art. 5. Capital social émis. Le capital social de la société est fixé à vingt-et-un mille cinq cents Euros (21.500 EUR) divisé en vingt-et-un mille cinq cents Parts Sociales d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune qui sont divisées en:

- douze mille cinq cents mille (12.500) Parts Sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), intégralement souscrites et libérées;
- mille (1.000) Parts Sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), intégralement souscrites et libérées;
- mille (1.000) Parts Sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), intégralement souscrites et libérées;
- mille (1.000) Parts Sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), intégralement souscrites et libérées;
- mille (1.000) Parts Sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), intégralement souscrites et libérées;
- mille (1.000) Parts Sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), intégralement souscrites et libérées;
- mille (1.000) Parts Sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), intégralement souscrites et libérées;

- mille (1.000) Parts Sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), intégralement souscrites et libérées;
- mille (1.000) Parts Sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), intégralement souscrites et libérées;
et

- mille (1.000) Parts Sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), intégralement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales sont identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi sur les Sociétés.

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la Réserve Légale.

L'Assemblée Générale est également autorisée à approuver les apports en capital sans émission de nouvelles Parts Sociales par l'intermédiaire d'un paiement en numéraire ou en nature ou sous une autre forme, selon les modalités et conditions fixées par l'Assemblée Générale, dans la limite prescrite par la Loi sur les Sociétés Commerciales et qui sont à comptabiliser dans le compte «l'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres - capital contribution» de la Société. Le montant inscrit dans ce compte peut être utilisé pour prévoir le paiement de toutes les Parts Sociales que la Société pourra racheter à son ou ses Associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions à ou aux Associés ou d'allouer des fonds à la Réserve Légale.

Art. 6. Parts Sociales.

Section 1. Parts Sociales

Envers la Société, chacune des Parts Sociales est indivisible.

Les codétenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un représentant unique, choisi ou non parmi eux.

En cas d'Associé unique, ce dernier peut céder librement ses Parts Sociales.

En cas de pluralité d'Associés, les Parts Sociales peuvent être librement cédées entre Associés. Cependant, les Parts Sociales pourront être cédées à des cessionnaires n'ayant pas la qualité d'Associés seulement avec l'accord des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter les Parts Sociales composant une ou plusieurs catégories dans le seul but de les annuler, les Parts Sociales d'une catégorie peuvent être cédées - que ce soit à un Associé existant ou à un nouvel Associé - seulement en même temps que le nombre proportionnel de Parts Sociales de chaque autre Catégorie de Parts Sociales détenues par l'Associé cédant.

Section 2. Transfert des Parts Sociales.

La cession des Parts Sociales doit être établie par acte notarié ou acte sous seing privé. Cette cession sera opposable à la Société et aux tiers à condition d'en donner notification à la Société ou qu'elle soit acceptée par la Société, en application de l'article 190 de la Loi sur les Sociétés et de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

Le fait d'être propriétaire d'une Part Sociale vaut acceptation tacite des Statuts et des résolutions valablement adoptées par le ou les Associés.

Section 5. Partage des bénéfices

Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 28 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale décide de procéder à une distribution de dividendes.

Section 6. Droits de vote

Chaque Part Sociale confère une voix à son détenteur s'agissant de toutes les questions ouvertes au vote des Associés.

Section 7. Rachat de Parts Sociales

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter et annuler les Parts Sociales de Catégorie A. En cas de rachats et annulations de Catégories de Parts Sociales, ces annulations et rachats seront effectués dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de Catégorie J;
- (ii) Parts Sociales de Catégorie I;
- (iii) Parts Sociales de Catégorie H;
- (iv) Parts Sociales de Catégorie G;
- (v) Parts Sociales de Catégorie F;
- (vi) Parts Sociales de Catégorie E;
- (vii) Parts Sociales de Catégorie D;
- (viii) Parts Sociales de Catégorie C; et
- (ix) Parts Sociales de Catégorie B;

En cas de réduction du capital social par rachat et annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chaque Catégorie de Parts Sociales donne à ses détenteurs le droit (proportionnellement à leur participation dans la Catégorie de Parts Sociales concernée) à une fraction du Montant Total d'Annulation fixé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale, et, la Société verse aux détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée qu'ils détenaient et qui a été annulée.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prescrites par la Loi sur les Sociétés.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Art. 19. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 20. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés.

Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 27. Répartition des bénéfices. Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5%) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi (la «Réserve Légale»). Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la Réserve Légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables, de la prime d'émission ou de l'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres - capital contribution à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve (y compris la prime d'émission et l'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres - capital contribution), la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I, et ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

Dans l'hypothèse où la totalité de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation (par ordre alphabétique, c'est-à-dire les Parts Sociales de Catégorie J) aurait été annulée suite au remboursement, au rachat ou à un autre titre au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera affecté à la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation qui précède dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique (par exemple: initialement les Parts Sociales de Catégorie I).

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi sur les Sociétés et conformément aux dispositions qui précèdent, le ou les Gérants sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux Associés. Le ou les Gérants fixent le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.350.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la même date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: CONNOLLY, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12122. Reçu soixante-quinze euros

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Pour Expédition Conforme.

Pétange, le 11 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144548/797.

(140163969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Power Group Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op Der Ahlkärrech.
R.C.S. Luxembourg B 187.951.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147627/10.

(140167986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Eurobunder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9140 Bourscheid, 9, rue Groussgaass.
R.C.S. Luxembourg B 104.146.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 08 septembre 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014146687/11.

(140167438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

PH Mexico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kenedy.
R.C.S. Luxembourg B 190.214.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of the month of September.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

IT APPEARED

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 46.448,

here represented by Ms Julie INDENKLEEF, private employee, residing professionally in Diekirch, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "PH Mexico S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is:

- (1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;
- (2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;
- (3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;
- (4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) To hold, develop, manage, promote, transfer, sell, acquire, license, subcontract and/or assign in any way, all or part of intellectual property rights of any nature to any company associated in any way with the Company or third party for such consideration as the Company may think fit;

(8) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one United States Dollar Cent (USD 0.01.-) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from

reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and “ad nutum”, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two (2) managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two (2) managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers’ meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 December and closes on 30 November.

Art. 18. Each year, as of 30 November, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds mentioned in Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (“réviseurs d’entreprises agréés”) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission (“Commission de Surveillance du Secteur Financier”)’s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 30th day of November 2015.

Subscription and payment

The two million (2,000,000) shares have been subscribed by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred Euro (EUR 1.100,-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Diekirch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46448,

ici représentée par Madame Julie INDENKLEEF, employée privée, demeurant professionnellement à Diekirch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Dénomination - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La Société aura la dénomination «PH Mexico S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société ou personne physique appartenant au même groupe de sociétés que celui de la Société (les «Sociétés Affiliées»), ou à tout gérant/administrateur des Sociétés Affiliées, tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers des Sociétés Affiliées);

6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

7) De détenir, développer, gérer, promouvoir, transférer vendre, licencier, sous-traiter et / ou céder de quelque manière que ce soit, tout ou partie de droits de propriété intellectuelle de toute nature à toute société associée d'une quelconque façon à la Société ou à tout tiers pour toute contrepartie que la Société jugera utile; et

8) De manière générale faire toute chose apparaissant à la société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par le moyen d'une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soit ou non un établissement permanent) tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou sociaux sont intervenus ou sont imminents qui pourraient interférer avec les activités normales de la Société à son siège social ou avec la facilité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées à toutes les parties intéressées par le conseil de gérance, ou le gérant unique (le cas échéant) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. La vie de la Société ne prend pas fin par décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne sont pas autorisés, en toutes circonstances, d'exiger l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans la gestion de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux états financiers et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital social - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à vingt mille Dollars américains (USD 20.000.-), représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de un cent de Dollar américain (USD 0,01.-) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par le biais d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à son actionnariat.

Art. 10. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés sans l'approbation de tous les associés de la Société.

En outre, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales s'appliquent.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée représenté par leur parts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et son/sa/leur rémunération est fixée par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des suffrages exprimés, ou de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/ des gérant(s) peut être modifiée par une résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut/peuvent, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) relèvent de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Dans les rapports avec les tiers, le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet de la Société, pourvu que les termes de ces Statuts aient été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), peut de temps à autre sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant (s) de la Société.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) déterminera les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (si tel est le cas) de son/ses mandataire(s), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de son mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux (2) gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux (2) gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'une assemblée générale des associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmise par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé pourra voter par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans un tel cas, une assemblée générale se réunit au moins une fois par an au Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. D'autres assemblées générales des associés pourront se tenir dans le Grand-Duché de Luxembourg à tout moment indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont faites conformément à la loi et doivent être envoyées à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation doit être envoyée au moins 21 (vingt-et-un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable.

Tout associé pourra agir à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de télécommunication une autre personne qui n'est pas nécessairement associé.

Chaque associé peut participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée ou à la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des suffrages exprimés, quelle que soit la part du capital représentée.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une assemblée générale extraordinaire à la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

L'associé unique exerce seul les pouvoirs qui lui sont conférés à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être enregistrés dans un procès-établi par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} décembre et se termine le 30 novembre.

Art. 18. Chaque année, au 30 novembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra un inventaire des avoirs de la Société indiquant les valeurs des actifs et des passifs, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et les dettes du/des gérant(s), du ou des commissaire(s) aux comptes (le cas échéant) et associé(s) envers la Société.

Dans le même temps le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Chaque associé peut prendre connaissance au siège social, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), cette inspection ne sera autorisée seulement pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut/peuvent être ou ne pas être associé(s).

Chaque commissaire sera nommé pour un mandat se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A la fin de cette période et de chaque période ultérieure, le(s) commissaire(s) peut/peuvent être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle portant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 Décembre 2002 sur le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, telle que modifiée, sont remplies, la Société aura ses comptes annuels vérifiés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) parmi la liste de l'autorité de régulation financière luxembourgeoise, la Commission de surveillance du secteur financier.

Nonobstant les seuils mentionnés ci-dessus, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide(nt) des termes et conditions de son/leur mandat.

Dividendes - Réserves

Art. 21. Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale s'élève au dixième du capital social, tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre, mais redeviendra obligatoire si la réserve légale tombe en-dessous de ce dixième.

L'assemblée générale des associés à la majorité fixée par la loi ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que le bénéfice sera distribué à l'associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détient/détiennent, sous forme de dividendes ou être reportés ou affectés à une réserve extraordinaire

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société, ou de l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance, décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice en cours, sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), et montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves disponibles, moins les pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établies conformément à la Loi ou les Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec le consentement de la majorité des associés détenant trois-quarts du capital social doit nommer un ou plusieurs liquidateur(s), personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du/des liquidateur(s) et leur rémunération.

Lorsque la liquidation de la Société est clôturée, le boni de liquidation de la Société sera attribué aux associés proportionnellement à la part qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Référence est faite aux dispositions de la Loi pour laquelle aucune disposition spécifique n'est faite dans les Statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 30 novembre 2015.

Souscription et libération

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prénommée, a souscrit deux millions (2,000,000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de vingt mille dollars (USD 20,000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.

2) Le siège social de la Société est établi au L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: J. INDENKLEEF, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 12 septembre 2014. Relation: DIE/2014/11441. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145078/529.

(140165088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Redfern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.253.

In the year two thousand and fourteen on the third day of September,
Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Delfin S.à r.l., a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.420 (the "Sole Shareholder").

Hereby duly represented by Mr. Romolo Bardin, director, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 20 May 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that Delfin S.à r.l. is the sole shareholder of REDFERN S.à r.l., a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.253, incorporated by a deed received by Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg on November 29, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 115 on February 5, 2007 and amended for the last time by a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on September 10, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2327 on October 17, 2007 (hereafter referred to as the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Amendment of article 15 of the articles of association of the Company, and
2. Other business.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 15 of the articles of association of the Company by inserting an article 15.3 as follows:

" **15.3.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are drawn up by the board of managers of the Company;
2. These interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
3. The decision to pay interim dividends must be taken by a resolution of the board of managers within two (2) months from the date of the interim accounts;

4. The rights of the creditors of the Company are not threatened by the decision to pay interim dividend, taking into account the assets of the Company;

5. Where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the single shareholder or the shareholders, as the case may be, can be subjected to an action for recovery of dividend in accordance with the conditions prescribed by article 201 of the Law.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this transaction have been estimated at about EUR 760.- (seven hundred sixty Euro).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois septembre,

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Delfin S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant un siège social au 26B, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.420 (ci-après l'«As-socié Unique»),

dûment représentée par Monsieur Romolo Bardin, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 mai 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire:

I. de constater que Delfin S.à r.l. est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée, REDFERN S.à r.l., ayant son siège social au 26B, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.253, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 115 du 5 février 2007 et modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 septembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2327 du 17 octobre 2007 (ci-après la «Société»).

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 15 des statuts de la Société, et
2. Divers.

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société par l'insertion de l'article 15.3 suivant:

“ **15.3.** Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance de la Société;
2. Ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
3. La décision de payer un dividende intérimaire est prise par une décision du conseil de gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
4. Les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société, et

5. Si les dividendes intérimaires distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, l'associé unique ou les associés, le cas échéant, peuvent faire l'objet d'une action en répétition des dividendes conformément aux conditions prévues par l'article 201 de la Loi."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette transaction, s'élève à environ EUR 760.-(sept cent soixante euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: BARDIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 septembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 41442. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145111/114.

(140164994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Camlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 32.872.525,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 148.791.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of July,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Camlux S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 73, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 148791 and having a share capital of EUR 32,872,525 (the Company) incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on October 16, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on November 11, 2009, number 2206, articles of association of which have been amended the last time on April 11, 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 19, 2014, number 450 (the Articles).

There appeared:

Cameco Corporation, a company incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 2121, Eleventh Street West, Saskatoon, Saskatchewan, Canada S7M1J3 (the Shareholder 1),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

Cameco NUKEM Holdings LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office in the State of Delaware, care of the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, USA (the Shareholder 2, together with the Shareholder 1, the Shareholders),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That an error has been made regarding the definition of "MRPS Coupon Entitlement or Coupon" in article 17 of the articles of association of the Company, in the notarial deed of the undersigned notary dated December 9, 2013,

published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 19, 2014, number 447, and that the purpose of this extraordinary shareholders meeting is to rectify such error with retroactive effect as of that date of the notarial deed.

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of article 17 of the articles of association the Company and especially the definition in relation to the MRPS Coupon Entitlement or Coupon so that it shall henceforth read as follows:

“MRPS Coupon Entitlement or Coupon means the right conferred to the MRPS Shareholder(s) as a class to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of a cumulative preferred dividend on the nominal amount plus attached share premium equal to (i) the amount of allocable interest on the MRPS Investment, (ii) minus the allocable margin of seventeen point three basis points (17.3 bps) as to be confirmed by the Luxembourg tax authorities, (iii) minus any foreign currency exchange loss realized by the Company in its United States Dollar books in respect of the interest on the MRPS Investment, (iv) plus any foreign currency exchange gain realized by the Company in its United States Dollar books in respect of the interest on the MRPS Investment. The MRPS Coupon Entitlement or Coupon for the year 2012 is based on the calculations made by the Board and is fixed at an amount of three million six hundred eighty-one thousand one hundred eleven United States Dollars and eleven cents (USD 3,681,111.04), being a two point sixty-five percent (2.65%) fixed annual interest on the MRPS, plus a fixed amount of foreign exchange result of two million seven hundred fifty-seven thousand nine hundred twenty-six United States Dollars and fifty-five cents (USD 2,757,926.55) relating to the year 2012. The MRPS Coupon Entitlement or Coupon (excluding the Redemption executed during the year 2013) for the year 2013 is based on the calculations made by the Board and is fixed at an amount of three million six hundred ninety thousand four hundred ninety-six United States Dollars (USD 3,690,496), being the annual interest on the MRPS Investment minus the allocable margin of seventeen point three basis points (17.3 bps) as to be confirmed by the Luxembourg tax authorities, plus a net fixed amount foreign exchange result of five thousand four hundred fifty-one United States Dollars (USD 5,451) relating to the year 2013.”

2. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to rectify article 17 of the Company with retroactive effect as of the date of deed of the Company held on December 9, 2013, and especially the definition in relation to the MRPS Coupon Entitlement or Coupon so that it shall read as follows:

“MRPS Coupon Entitlement or Coupon means the right conferred to the MRPS Shareholder(s) as a class to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of a cumulative preferred dividend on the nominal amount plus attached share premium equal to (i) the amount of allocable interest on the MRPS Investment, (ii) minus the allocable margin of seventeen point three basis points (17.3 bps) as to be confirmed by the Luxembourg tax authorities, (iii) minus any foreign currency exchange loss realized by the Company in its United States Dollar books in respect of the interest on the MRPS Investment, (iv) plus any foreign currency exchange gain realized by the Company in its United States Dollar books in respect of the interest on the MRPS Investment. The MRPS Coupon Entitlement or Coupon for the year 2012 is based on the calculations made by the Board and is fixed at an amount of three million six hundred eighty-one thousand one hundred eleven United States Dollars and eleven cents (USD 3,681,111.04), being a two point sixty-five percent (2.65%) fixed annual interest on the MRPS, plus a fixed amount of foreign exchange result of two million seven hundred fifty-seven thousand nine hundred twenty-six United States Dollars and fifty-five cents (USD 2,757,926.55) relating to the year 2012. The MRPS Coupon Entitlement or Coupon (excluding the Redemption executed during the year 2013) for the year 2013 is based on the calculations made by the Board and is fixed at an amount of three million six hundred ninety thousand four hundred ninety-six United States Dollars (USD 3,690,496), being the annual interest on the MRPS Investment minus the allocable margin of seventeen point three basis points (17.3 bps) as to be confirmed by the Luxembourg tax authorities, plus a net fixed amount foreign exchange result of five thousand four hundred fiftyone United States Dollars (USD 5,451) relating to the year 2013.”

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le troisième jour de juillet,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Camlux S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 73, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148791 et disposant d'un capital social de EUR 32,872,525,- (la Société). La Société a été constituée le 16 octobre 2009 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 novembre 2009 sous le numéro 2206. Depuis sa constitution, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en date du 11 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 19 février 2014 sous le numéro 450 (les Statuts).

ONT COMPARU:

Cameco Corporation, une société constituée selon le droit canadien, dont le siège social est établi au 2121, Eleventh Street West, Saskatoon, Saskatchewan, Canada S7M1J3 (l'Associé 1)

ici dûment représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cameco NUKEM Holdings LLC, une société constituée selon le droit du Delaware, dont le siège social est établi au care of the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, USA (l'Associé 2 et l'Associé 1, les Associés)

ici dûment représentée par Régis Galiotto, Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Les Associés ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Qu'une erreur concernant la définition de «Coupon PSPOR ou Coupon» a été concernant l'article 17 des statuts de la Société, dans l'acte du notaire soussigné passé le 9 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 19 février 2014, numéro 447, et que cette assemblée générale extraordinaire s'est réunie pour rectifier cette erreur avec effet rétroactif à la date de l'acte.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de l'article 17 des statuts de la Société et en particulier la définition ayant trait au Coupon PSPOR ou Coupon qui se définit comme suit:

«Droit au Coupon PSPOR ou Coupon signifie le droit conféré au(x) Associé(s) PSPOR en tant que catégorie, de recevoir à partir des bénéfices de la Société disponibles pour distribution un dividende préférentiel cumulatif sur la valeur nominale ainsi que la prime d'émission équivalente liée égal (i) au montant de l'intérêt applicable sur l'Investissement PSPOR, (ii) moins la marge applicable de dix-sept virgule trois points de base (17,3 bps) telle que confirmée par les autorités fiscales luxembourgeoises, (iii) moins toute perte liée au taux de change réalisée par la Société dans ses livres en dollars américains dans le cadre de l'intérêt payé sur l'Investissement PSPOR, (iv) plus tout bénéfice lié au taux de change réalisé par la Société dans ses livres en dollars américains dans le cadre de l'intérêt payé sur l'Investissement PSPOR, (iv), plus le gain sure taux de change réalisé par la Société dans ses livres en dollars américains dans le cadre de l'intérêt sur l'Investissement PSPOR. Le Coupon PSPOR ou Coupon pour l'année 2012 est basé sur les calculs effectués par le Conseil et est fixé à un montant de trois millions six-cent quatre-vingt-un mille cent onze dollars américains et quatre cents (USD 3,681,111.04), soit un taux d'intérêt annuel fixe de deux virgule soixante-cinq pourcent (2,65%) sur les PSPOR, majoré d'un montant fixe de résultat de change de deux millions sept cent cinquante-sept mille neuf cent vingt-six dollars américains et cinquante-cinq cents (USD 2.757.926,55) relatif à l'exercice 2012. Le Coupon PSPOR ou Coupon (hors Rachat exécuté au cours de l'année 2013) pour l'année 2013 est basé sur les calculs effectués par le Conseil et est fixé à un montant de trois millions six cent quatre-vingt-dix mille quatre cent quatre-vingt-seize dollars américains (USD 3.690.496), soit le taux d'intérêt annuel sur l'Investissement PSPOR moins la marge applicable de dix-sept virgule trois points de base (17,3 bps) telle que confirmée par les autorités fiscales luxembourgeoises, ainsi qu'un résultat net de change se montant à cinq mille quatre cent cinquante et un dollars américains (USD 5.451) relatif à l'exercice 2013».

2. Divers.

IV. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

Les Associés ont décidé de rectifier l'article 17 des statuts la Société avec effet rétroactif à compter de la date de l'acte notarié passé le 9 Décembre 2013, et en particulier la définition du Coupon PSPOR ou Coupon de sorte qu'elle se définisse comme suit:

«Droit au Coupon PSPOR ou Coupon signifie le droit conféré au(x) Associé(s) PSPOR en tant que catégorie, de recevoir à partir des bénéfices de la Société disponibles pour distribution un dividende préférentiel cumulatif sur la valeur

nominale ainsi que la prime d'émission équivalente liée égal (i) au montant de l'intérêt applicable sur l'Investissement PSPOR, (ii) moins la marge applicable de dix-sept virgule trois points de base (17,3 bps) telle que confirmée par les autorités fiscales luxembourgeoises, (iii) moins toute perte liée au taux de change réalisée par la Société dans ses livres en dollars américains dans le cadre de l'intérêt payé sur l'Investissement PSPOR, (iv) plus tout bénéfice lié au taux de change réalisé par la Société dans ses livres en dollars américains dans le cadre de l'intérêt payé sur l'Investissement PSPOR, (iv), plus le gain sure taux de change réalisé par la Société dans ses livres en dollars américains dans le cadre de l'intérêt sur l'Investissement PSPOR. Le Coupon PSPOR ou Coupon pour l'année 2012 est basé sur les calculs effectués par le Conseil et est fixé à un montant de trois millions six-cent quatre-vingt-un mille cent onze dollars américains et quatre cents (USD 3,681,111.04), soit un taux d'intérêt annuel fixe de deux virgule soixante-cinq pourcent (2,65%) sur les PSPOR, majoré d'un montant fixe de résultat de change de deux millions sept cent cinquante-sept mille neuf cent vingt-six dollars américains et cinquante-cinq cents (USD 2.757.926,55) relatif à l'exercice 2012. Le Coupon PSPOR ou Coupon (hors Rachat exécuté au cours de l'année 2013) pour l'année 2013 est basé sur les calculs effectués par le Conseil et est fixé à un montant de trois millions six cent quatre-vingt-dix mille quatre cent quatre-vingt-seize dollars américains (USD 3.690.496), soit le taux d'intérêt annuel sur l'Investissement PSPOR moins la marge applicable de dix-sept virgule trois points de base (17,3 bps) telle que confirmée par les autorités fiscales luxembourgeoises, ainsi qu'un résultat net de change se montant à cinq mille quatre cent cinquante et un dollars américains (USD 5.451) relatif à l'exercice 2013».

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, en foi de quoi le présent acte est passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.
Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32316. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143959/178.

(140164349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Acolin (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 135.674.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144588/10.

(140164705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Duca Belval S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 14, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 161.906.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144738/10.

(140164638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.
